



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 30528

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'accompagnement des ressortissants français (parents de victimes) de catastrophes aériennes, lorsqu'elles se produisent à l'étranger. En effet, il semblerait, d'après les médias français, que les familles des victimes françaises du drame de l'avion Spanair à Madrid (Espagne) soient restées plusieurs jours quelque peu livrées à elles-mêmes, dans un hôtel, sans contact ni accompagnement psychologique, ni diplomatique. Notre pays avait pourtant montré par le passé une grande efficacité dans l'entourage psychologique des familles dans ce genre de situations dramatiques. Cette catastrophe a-t-elle révélé un dysfonctionnement tout à fait exceptionnel ou une certaine impréparation à affronter une telle situation dans un pays étranger ? Il lui demande donc de bien vouloir répondre à cette question.

Texte de la réponse

Contrairement à ce qui a été rapporté par les médias, les familles des victimes du drame de la compagnie Spanair à Madrid ne sont pas restées plusieurs jours sans contact ni accompagnement diplomatique ou psychologique. En effet, dès l'accident connu, le mercredi 20 août après-midi, notre ambassade à Madrid en liaison avec le centre de crise du ministère à Paris, a mis en place une cellule de crise pour faire face à la situation. Les contacts ont immédiatement été pris avec les hautes autorités espagnoles. Les familles des trois victimes ont été accueillies à l'aéroport les 21 et 22 août par les responsables du consulat général, accompagnées à leur hôtel et soutenues dans leurs démarches. Une présence permanente a été assurée tous les jours auprès des familles, en appui aux interprètes et psychologues francophones, mis en place par les autorités espagnoles et la compagnie aérienne. Le chargé d'affaires, puis l'ambassadeur ont tenu des réunions et maintenu un contact étroit le 23 août et les jours suivants avec les familles pour répondre à leurs questions et tenter d'accélérer les démarches. Une fois les corps identifiés, les agents de l'ambassade se sont chargés dans toutes leurs composantes de l'accomplissement et de la coordination du retour des dépouilles mortelles en France. Cette catastrophe n'a donc révélé ni dysfonctionnement ni impréparation face à ce type de crise à l'étranger. Certains membres de l'une des familles ont exigé de notre ambassade des informations ou des services qu'elle n'était pas en mesure de leur apporter à la place des autorités espagnoles et de la compagnie Spanair. L'identification des corps des deux victimes de cette famille n'a été réalisée malheureusement qu'au bout de plusieurs jours et parmi les dernières, d'où une impatience fortement exprimée devant les médias. En tout état de cause, et tout particulièrement en Espagne, l'État français n'a pas vocation à se substituer aux autorités locales ou à la compagnie aérienne lorsque celles-ci gèrent une crise le plus efficacement possible.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30528

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7679

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9006